



**LA PRÉSENTE COMMUNICATION N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE APPROUVÉE, PUBLIÉE OU DIFFUSÉE DANS OU VERS LES PAYS SUIVANTS : ÉTATS-UNIS, CANADA, JAPON OU AUSTRALIE**

**Informations réglementées  
Communiqué de presse  
Mercredi, 25 avril 2012, 12h00**

### **CONDITIONS RELATIVES AU DIVIDENDE OPTIONNEL**

**Le Conseil d'administration du gérant de la Sicaf immobilière WDP (Euronext : WDP) a décidé d'offrir cette année à nouveau aux actionnaires la possibilité d'un dividende optionnel. Les actionnaires ont été informés pendant l'Assemblée Générale qui a eu lieu aujourd'hui, sur les modalités concrètes du dividende optionnel, dont le prix d'émission et la période d'agrément. Ultérieurement, l'Assemblée Générale a approuvé le dividende pour 2011.**

Le Conseil d'administration du gérant de WDP a décidé d'utiliser à nouveau la possibilité d'un dividende optionnel, offrant aux actionnaires l'option (1) de verser leur créance, qui provient de la distribution du bénéfice concernant l'exercice 2011, dans le capital de la société en échange de l'émission de nouvelles actions<sup>1</sup>, ou (2) de recevoir le dividende en espèces, ou (3) de opter pour une combinaison des deux options précédentes. Les nouvelles actions de WDP seront émises le 1<sup>er</sup> Janvier 2012, pour que le premier dividende soit payable en mai 2013. L'apport en nature en échange pour l'émission des actions, dans le cadre du dividende optionnel, mènera à une rétention des moyens dans l'entreprise qui renforcera sa position de capital, et seront utilisées par l'entreprise pour le financement du plan de croissance stratégique 2010-13.

Les actionnaires ont donc le choix entre :

- **Distribution du dividende en espèces**

Le coupon n°21 donne droit à un dividende (arrondi) de 2,94 euros brut ou 2,32 euros net par action (après déduction du précompte mobilier de 21%<sup>2</sup>).

---

<sup>1</sup> Dans le cas d'un dividende optionnel, la créance de dividende attachée à un nombre défini d'actions existantes donne droit à une action nouvelle, à un prix d'émission par action pouvant, le cas échéant, comporter une réduction par rapport au cours de bourse (ou, selon les cas, à un cours de bourse moyen sur une période donnée). L'émission d'actions dans le cadre d'un dividende optionnel est soumise au droit commun des sociétés relatif aux augmentations de capital. Les règles particulières relatives à l'apport en nature dans une sicaf immobilière, telles que prévues à l'article 13, §2 de l'AR du 7 décembre 2010, ne sont pas non plus applicables sous certaines conditions.

<sup>2</sup> Les mesures fiscales découlant de l'accord budgétaire fédéral Di Rupo I du 1<sup>er</sup> décembre 2011 présentant de l'importance pour les actionnaires de WDP portent sur l'augmentation du précompte immobilier sur le dividende de 15% à 21% et, pour autant que l'actionnaire perçoive plus de 20.020 EUR de revenus mobiliers (intérêts et dividendes), sur la cotisation additionnelle de 4% sur la partie des revenus mobiliers dépassant 20.020 EUR, qui est soumise à un précompte mobilier de 21%. Pour le traitement fiscal des dividendes de WDP, voir le memorandum d'information purement à titre informatif, dans lequel le traitement fiscal est expliqué.



- **Apport du dividende en échange de nouvelles actions WDP**

Il est possible de souscrire une nouvelle action par l'apport de 16 coupons n°21 (chacun à hauteur du dividende net de 2,32 euros, ou 37,12 euro au total). L'entreprise paiera ensuite 1,10 euros en espèces, par 16 coupons (et donc par nouvelle action). Ceci revient globalement à un prix d'émission de 36,02 euros par action (c'est-à-dire  $16 \times 2,32 \text{ euros} (37,12 \text{ euros}) - 1,10 \text{ euros} = 36,02 \text{ euros}$ ).

Ces modalités ont été constatées sur base de la moyenne des cours des titres échangés ('VWAP' ou 'Volume Weighted Average Price') de l'action WDP durant les 5 dernières séances Euronext Brussels, notamment du 18 avril 2012 jusqu'au 24 avril 2012 inclus, à savoir 41,11 euros. Puisque les nouvelles actions seront émises à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le dividende brut de (arrondi) 2,94 euros pour l'exercice 2011 a été déduit, ce qui mène à une bourse moyenne rectifié (calculé sur base du VWAP). Basé sur le cours de clôture du 24 avril 2012 (également après déduction du dividende brut), la réduction s'élève à 4,0%.

- **Combinaison de modalités de paiement :**

Un mix entre l'apport en nature des droits de dividendes en échange pour de nouvelles actions, et un paiement du dividende en espèces.

L'actionnaire de référence de WDP, la famille Jos De Pauw de Merchtem, a fait savoir qu'elle se trouve principalement positive envers une participation dans le dividende optionnel mais qu'elle analysera encore le développement dans le cadre de la gestion patrimoniale.

L'action WDP sera cotée à l'inclusion du coupon n°21 jusqu'au vendredi 27 avril 2012 inclus. À partir du lundi 30 avril 2012, l'action WDP sera cotée ex coupon n°21.

Les actionnaires sont invités à communiquer leur choix entre les trois possibilités de paiements à leur institution financière dans la période du lundi 7 mai 2012 jusqu'au mercredi 23 mai 2012 inclus. Les actionnaires qui n'ont pas communiqué leur choix avant la fin de cette période de choix, recevront leur dividende automatiquement et exclusivement en paiement en espèces. Toute information complémentaire est incorporée dans le **mémorandum d'information** qui sera disponible sur le site web de WDP à partir du lundi 7 mai 2012. De plus, WDP avancera la publication de ses résultats du premier trimestre le mardi 15 mai 2012 (avant bourse).

Le vendredi 27 mai 2011 – avant bourse –, la distribution effective du dividende aura lieu en fonction du choix des actionnaires, sous la forme de l'émission de nouvelles actions en échange de l'apport des droits de dividendes, du paiement du dividende en espèces ou une combinaison des modalités de paiements précédentes. Les nouveaux titres créés seront directement cotés et donc négociables à partir du jeudi 31 mai 2012. Les résultats du dividende optionnel seront aussi annoncés ce jour-ci.



**WDP**  
warehouses with brains

3 / 3

Le service financier est prévu par la Banque ING (comme institution financière principale) ou via chaque autre institution financière.

### Agenda pour les actionnaires

■ Mercredi 25 avril 2012	Assemblée Générale
■ Lundi 30 avril 2012	Date de détachement du coupon de dividende 2011
■ Jeudi 3 mai 2012	Date de clôture du registre des dividendes 2011
■ Lundi 7 mai 2012	Publication du memorandum d'information sur le dividende optionnel
■ Lundi 7 jusqu'à mercredi 23 mai 2012	Période de choix de l'actionnaire
■ Mardi 15 mai 2012	Publication des résultats du 1 <sup>er</sup> trimestre 2012
■ Jeudi 31 mai 2012	Mise en paiement du dividende
	Publication des résultats du dividende optionnel
	Négociation des nouveaux titres sur Euronext Brussels

#### **Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à :**

**Joost Uwents, WDP, au numéro +32 (0)476 88 99 26 ou à l'adresse [joost.uwents@wdp.be](mailto:joost.uwents@wdp.be).**

**Nathalie Verbeeck, Citigate, au numéro +32 (0)477 45 75 41 ou à l'adresse [nverbeeck@citigate.be](mailto:nverbeeck@citigate.be).**

**Pour en savoir plus sur WDP, rendez-vous sur le site [www.wdp.be](http://www.wdp.be).**

*La Sicaf immobilière WDP développe et investit dans des bâtiments semi-industriels et logistiques (espaces d'entreposage et bureaux). WDP dispose de près d'1,5 million de m<sup>2</sup> d'immeubles en portefeuille. Ce patrimoine international de bâtiments semi-industriels et logistiques est réparti sur près de 100 sites situés à des carrefours logistiques en matière de stockage et de distribution en Belgique, en France, aux Pays-Bas, en République tchèque et en Roumanie. Pour tout complément d'informations sur WDP, veuillez consulter le site [www.wdp.be](http://www.wdp.be).*

*WDP Comm.VA – Société de placement immobilier sous le droit belge.*

*Blakebergen 15, 1861 Wolvertem – Belgique – Numéro d'entreprise : 0417.199.869 (RPM Bruxelles)*

*Cette annonce ne constitue pas une recommandation relative à une offre quelconque. Les personnes qui envisagent un investissement dans des instruments financiers doivent consulter une personne autorisée, spécialisée en le conseil en matière de tels investissements. Ce communiqué de presse et les autres informations qui sont mises à disposition dans le cadre du dividende optionnel ne constituent pas une offre de ou une sollicitation à souscrire à des actions de WDP ou à en acquérir aux Etats-Unis, ni constitue-t-elle une offre de ou une sollicitation à souscrire à des actions de WDP ou à en acquérir dans quelque juridiction où telle offre ne serait pas autorisée avant d'être enregistrée ou qualifiée conformément aux lois de telle juridiction. Non plus constitue-t-elle une offre ou sollicitation à quelque personne qui ne peut légalement recevoir une telle offre ou sollicitation. Les actions de WDP n'ont pas été et ne seront pas enregistrées conformément au US Securities Act de 1933, et les titres ne peuvent pas être offerts ou vendus aux Etats-Unis sans enregistrement conformément au US Securities Act de 1933 ou sans exemption d'enregistrement et WDP n'a pas l'intention d'organiser une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ou à quelque résident ou citoyen des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Ni cette annonce, ni une copie de celle-ci ne peut être introduite ou envoyée dans ou envers, ou directement ou indirectement distribuée aux Etats-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon, ou ailleurs hors de la Belgique. La distribution de cette annonce peut être soumise à des restrictions légales et toutes les personnes qui ont accès à cette annonce devraient s'informer de telles restrictions éventuelles et les respecter.*

**WAREHOUSES WITH BRAINS**